Parlons Vélo! Municipales 2020

Questionnaire pour Calais

Introduction

Opale Vélo Services (OVS) est l'association qui promeut l'utilisation du vélo sous toutes ses formes sur le territoire de Calais et des communes alentour.

Persuadée que l'utilisation du vélo fait partie des solutions simples qui améliore la vie de tous, l'association met tout en œuvre pour placer le prochain mandat sous le signe de la bicyclette. Ce questionnaire permettra aux candidats d'exprimer leur point de vue et aux habitants de les prendre en compte.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1:

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. Calais ne doit pas voir le cycliste uniquement comme une personne expérimentée et très motivée (voire militante) : la ville doit ambitionner de révéler le cycliste qui sommeille en chacun de ses administré (ou au moins de le permettre)!

Le financement de ce plan vélo doit être à minima de 10€ par an et par habitant. (en partie avec le budget de la ville mais aussi les aides du département, de la région et de l'État)

Action n°2:

Affecter 100 000 € du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3:

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°4:

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Au delà des formations, il est important que les techniciens se tiennent informés des actualités "vélo". Cela passe par l'inscription au Club des villes et territoires cyclables et se rendre aux différents rendezvous régionaux et nationaux où la question du vélo est traitée.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5:

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Des axes nord/sud et est/ouest qui seront la colonne vertébrale d'un réseau cyclable.

Action n°6:

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, écoles-lycées, commerces/zones commerciales

Action n°7:

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°8:

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Avec comme objectif, dans le premier mandat, d'établir les liaisons des EuroVélos 4 et 5 de par et d'autre du territoire.

Action n°9:

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°10:

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11:

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Un Plan Vélo efficace est un plan vélo qui ne prend pas en considération que le vélo mais qui restructure, en s'appuyant sur le PDU, la manière de se déplacer sur le territoire.

Action n°12:

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Par exemple : Suppression de stationnements automobiles et promouvoir l'utilisation du parking de Calais Coeur de Vie.

Action n°13:

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Action n°14:

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les grand boulevards de Calais sont en Zone 30 mais les aménagements n'incitent pas les usagers à respecter cette zone. Il est important de redistribuer la place et les priorités aux usagers les plus faibles pour créer un sentiment de bien-être en ville et limiter la circulation motorisée en centre ville.

Par exemple :

- suppression des feux tricolores et ré-instaurer les priorités à droite
- aménager des "îlots" piétons sur des endroits clés (entre mairie et parc Saint-Pierre ; entre Calais Coeur de Vie et l'école d'art Le Concept ; carrefour apaisée au niveau de la rue du commandant Mengin pour permettre au marché de "déborder" sur le boulevard ; la place Albert 1er-théâtre ;...)

Action n°15:

Transformer en zone piétonne - rendre la Place d'Armes piétonne (ce qui était prévu initialement)

- la rue royale en période estivale
- les abords du théâtre pour permettre aux piétons et modes doux de mieux circuler.

Action n°16:

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°17:

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des

classes.

Action n°18:

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Action n°19:

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°20:

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare dans les quartiers, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°21:

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Le schéma des Mobilité Douces de 2012 estime entre 250 et 300 le nombre d'arceaux dans l'agglomération et une préconisation d'arriver à 700 en 2017 (soit 30K€/an). Aujourd'hui, il y a un flou total sur le nombre d'arceaux et des absences de solution de stationnement dans différents points de la ville (Hôpital, Cité de la Dentelle et de la Mode,...)

Action n°22:

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Proposer une solution de stationnement sécurisé aux habitants pour faciliter la pratique du vélo.

Fixer un objectif de 1 vélobox par quartier résidentiel ou rue suivant la densité de population. Pour cela, la commune ou les bailleurs sociaux peuvent s'appuyer sur le programme Alvéole mis en place par la Fédération des Usagers de la Bicyclette et l'agence ROZO.

Action n°23:

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Pour cela, la commune ou les écoles peuvent s'appuyer sur le programme Alvéole mis en place par la Fédération des Usagers de la Bicyclette et l'agence ROZO.

Action n°24:

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°25:

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°26:

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Cela peut prendre la forme d'une location longue durée avec une option d'achat.

Des études montrent que les aides à l'achat permettent aux habitants d'obtenir un vélo de meilleur qualité. Avoir un vélo performant permet d'inciter à son utilisation.

Action n°27:

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Continuer à soutenir les associations locales en leur permettant de développer les services et actions en

faveur de la population (éducation - sensibilisation, nouveaux services, valorisation du réemploi,...)

Promouvoir une culture vélo

Action n°28:

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°29:

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°30:

Donner l'exemple : en tant que maire et élu \cdot e \cdot s, effectuer un maximum de déplacements à vélo. exemple :

- mettre à disposition des vélos de fonction
- mettre en en place le Forfait Mobilité Durable pour les agents de la ville (anciennement Indemnité Kilométrique Vélo)

Action n°31:

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°32:

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°33:

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°34:

Créer une "journée sans voiture".

Action n°35:

Créer une "fête du vélo".

Action n°36:

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.